

## COMMUNE DE LEMPDES SUR ALLAGNON

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 AVRIL 2026 – 20 HEURES.

Date de la convocation : 27/03/2026

Date d'affichage : 27/03/2026

*L'an deux mille vingt-six et le deux du mois d'avril à 20 heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Lempdes sur Allagnon.*

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Marlène COIFFET-POISSON, Christelle VIGOUROUX-FANGUIN, Noëlle SADOUL, Roseline VAISSE, Carole HEBRARD-RIVIERE, Chantal MESTRE et Marie RIVIERE.

Mrs Guy LONJON, Bernard MOREL, Pascal SOULIER, Philippe CUBIZOLLES, Michel TARDY, Mathias CIVADIER, et David AUGIER.

Absent, Excusé : M. Yoann DUPOUX qui a donné pouvoir à Bernard MOREL.

Secrétaire de séance : Mme Christelle VIGOUROUX-FANGUIN.

Figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

#### N° 2026/16 - OBJET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026.

Le Maire soumet au Conseil l'approbation du compte-rendu de la séance précédente, en date du 20 Mars 2026. Celui-ci, après en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité.

#### N° 2026/17 : DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à exercer les délégations suivantes :

**Alinéa 4** : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Alinéa 5** : de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**Alinéa 6** : de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

**Alinéa 8** : de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

**Alinéa 9** : d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

**Alinéa 10** : de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

**Alinéa 11** : de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

**Alinéa 12** : de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

**Alinéa 16** : d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, sans aucune limite fixée par le conseil municipal ;

**Alinéa 17** : de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans aucune limite fixée par le conseil municipal.

**N° 2026/18 - DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS REPRESENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE DU SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU BRIVADOIS (S.G.E.B.).**

La commune de Lempdes sur Allagnon fait partie de la Commission Géographique du Cézallier.

Le conseil municipal désigne comme :

- Délégués titulaires :
  - M. Michel TARDY,
  - Mme Carole HEBRARD-RIVIERE,
- Délégués suppléants :
  - M. Philippe CUBIZOLLES,
  - M. Guy LONJON,

**N° 2026/19 - DESIGNATION DES 2 DELEGUES DE LA COMMUNE DE LEMPDES SUR ALLAGNON AU SECTEUR INTECOMMUNAL D'ENERGIE DE AUZON-CHAMPAGNAC**

Les Membres du Conseil Municipal désignent pour siéger au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie de « AUZON-CHAMPAGNAC » :

- M. Michel TARDY et M. Bernard MOREL.

**N° 2026/20 - DESIGNATION DELEGUES S.I.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères)**

1 Titulaire : M. Philippe CUBIZOLLES

1 Suppléante : Mme Christelle VIGOUROUX-FANGUIN

**N° 2026/21 - DESIGNATION DELEGUE C.N.A.S. (CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)**

1 Représentant des élus : Mme Roseline VAISSE

**N° 2026/22 - DESIGNATION DELEGUE CORRESPONDANT DEFENSE**

-1 Correspondant : M. Bernard MOREL

**N° 2026/23 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I).**

- Mme Christelle VIGOUROUX-FANGUIN, comme déléguée titulaire de Lempdes sur Allagnon
- Mme Marie RIVIERE, comme déléguée suppléante de Lempdes sur Allagnon

**N° 2026/24 - DESIGNATION DES DELEGUES A L'EPF AUVERGNE**

- Mme Carole HEBRARD-RIVIERE comme déléguée titulaire,
- M. Guy LONJON comme délégué suppléant,

## **N° 2026/25 - COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES.**

### **1) COMMISSION BUDGET – TRAVAUX - URBANISME :**

- Bernard MOREL
- Philippe CUBIZOLLES
- Marlène COIFFET-POISSON
- Carole HEBRARD-RIVIERE
- Pascal SOULIER
- David AUGIER
- Christelle VIGOUROUX-FANGUIN
- Marie RIVIERE

### **2) COMMISSION SOCIAL ET ECOLE :**

- Christelle VIGOUROUX-FANGUIN
- Mathias CIVADIER
- Roseline VAISSE
- Philippe CUBIZOLLES

### **3) COMMISSION CULTURE - COMMUNICATION - SPORT – LOISIRS**

- Marlène COIFFET-POISSON
- Marie RIVIERE
- Christelle VIGOUROUX-FANGUIN
- Chantal MESTRE
- Noëlle SADOUL
- Mathias CIVADIER

### **4) COMMISSION ECONOMIE - TOURISME - ASSOCIATIONS :**

- Pascal SOULIER
- Marlène COIFFET-POISSON
- Guy LONJON
- Carole HEBRARD-RIVIERE

## **N° 2026/26 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS / Proposition de liste.**

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Une liste de 24 contribuables a été dressée par le conseil municipal, elle sera adressée aux services fiscaux du Puy-en-Velay qui nommeront les commissaires.

## **N° 2026/27 - VENTE TERRAINS A L'ENTREPRISE FORET**

Le Maire fait part au Conseil d'une demande d'acquisition de 2 terrains cadastrés AD 71 d'une superficie de 2 199 m<sup>2</sup> et AD 14 d'une superficie de 1 362 m<sup>2</sup>, situés « Le Bourg Est ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise la vente des dits terrains.

Les frais de document d'arpentage seront répartis : 1/3 à la charge de la commune et 1/3 à la charge de chacun des deux autres riverains. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

**N° 2026/28 - MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE : RESTRUCTURATION ET RENOVATION  
ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE LEMPDES SUR ALLAGNON / CHOIX DU MAITRE  
D'ŒUVRE.**

Le Maire indique au Conseil que le projet de restructuration et de rénovation du groupe scolaire de Lempdes/Allagnon se concrétise dans un premier temps par le choix du Maitre d'œuvre.

Une consultation en procédure adaptée a été publiée sur la plateforme dématérialisée du centre de gestion 43 et s'est clôturée le 20 janvier 2026. 7 candidats ont proposé une offre. La commission chargée d'analyser les offres s'est réunie une première fois le lundi 16 février, puis le mardi 10 mars pour procéder à l'audition des 3 mieux-disants.

L'offre la plus intéressante a été retenue.

Fin de la séance à 22 h 00.

Le Maire,

Guy LONJON

